

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMPTE-RENDU de la réunion du 2 décembre 2019

Les documents présentés en séance qui constituent les annexes au présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site www.smegreg.org.

L'ordre du jour de cette réunion présidée par **M. DUCOUT** était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 8 juillet 2019
2. Point sur les actions et études en cours prévues par le SAGE et portées par le SMEGREG :
 - ✓ Unités de gestion (Disposition 1) : modifications du SAGE sur la délimitation de la zone nord
 - ✓ VMPO (Disposition 3) : modification du SAGE pour révision des VMPO des unités de gestion nord et littorale
 - ✓ Atlas des zones à enjeu aval (Disposition 6) : phase 4 de l'étude BRGM
 - ✓ Connaissance des usages de l'eau (Disposition 22) : étude de l'origine et des usages de l'eau dans les centrales à béton et projet d'étude sur la viticulture
 - ✓ Actualisation des besoins en ressources de substitution (Disposition 40) : deuxième actualisation et prospective de la demande AEP
 - ✓ Ressources de substitution pour l'AEP (Disposition 43) : identification des ressources mobilisables pour l'AEP dans la partie est du département
 - ✓ Mise en œuvre des projets de substitution (Disposition 46 et 47) : projet de contrat de substitution à partir du Champ captant des Landes du Médoc
 - ✓ Etat du parc de forages (Disposition 74) : avancement de l'étude LYRE et constitution d'une base de données des diagnostics
 - ✓ Carte de vulnérabilité des nappes du SAGE (Disposition 76) : avancement de l'étude BRGM
 - ✓ Tableau de bord du SAGE (Disposition 98) : simplification de la maquette
3. Indicateurs de performance des services d'eau potable (CD33 et SMEGREG)
4. Dossiers présentés pour avis (SMEGREG)
5. Informations et questions diverses



Etaient présents :

Collège des élus :

Messieurs **RENARD** et **SAUBUSSE** (Conseil Départemental) - **DUCOUT** et **CAMEDESCASSE** (Association des Maires de Gironde) - **TURON** (EPTB Nappes profondes) - **CHAUSSET** (Bordeaux Métropole)

Collège des usagers :

Madame **QUERAUD** (CLCV)

Messieurs **ALEZINE** (SEPANSO) et **COURAU** (Chambre d'Agriculture de la Gironde)

Collège des administrations :

Madame **DEJEAN** (ARS)

Messieurs **DUBOIS** (DREAL) et **GUIMON** (AEAG)

Etaient excusés :

Messieurs **BAUDY** (Association des Maires de la Gironde) et **SABAROT** (CRNA)

Mesdames **JACQUET** (Bordeaux Métropole) et **GASSMANN-VESSAUD** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde)

La fédération de pêche

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **BRICHE**, **LARBODIE**, **SIMO** et **GUAY** (Département de la Gironde) - **JACQUEMAIN** (CD 24) - **MAUCORT** (Bordeaux Métropole) - **MENAUT** (SEPANSO) - **NAVROT** (SAGE Leyre/PNRLG)

Messieurs de **GRISSAC**, **LAFFICHER** et **EISENBEIS** (SMEGREG) - **DOUEZ** (BRGM) - **LADURELLE** (Département de la Gironde).



Monsieur Ducout ouvre la séance à 14h40 et présente Madame Arancha Simo qui a remplacé Madame Debrieux-Levrat. Il remercie les secrétariats administratif et technique de la CLE dont s'occupent respectivement le Département de la Gironde et le SMEGREG.

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 8 juillet 2019

Le compte-rendu du 8 juillet 2019 est validé.

1. Point sur les actions et études en cours prévues par le SAGE et portées par le SMEGREG

M. Ducout indique que la pluviométrie est importante depuis un mois, qu'elle a été faible durant l'été, et qu'il faut être solidaire des régions inondées en ce moment. Les nappes profondes se renouvellent et ont une inertie importante mais pourraient être concernées par les sécheresses. Le BRGM poursuit la surveillance du comportement de ces nappes, le travail continue sur le bon état des nappes (aux horizons 2021 et 2027). On est dans une période de réflexion et d'actions, en accord avec le SDAGE pour voir si l'avancement se fait dans des conditions acceptables vis-à-vis des engagements européens sur deux axes : les économies d'eau, notamment les diagnostics de réseau, et les ressources de substitution. Un travail important a été fait en interCLE Landes du Médoc, notamment avec la CLE des Lacs Médocains avec un espoir de mise en service de la ressource de substitution avant 2025. Pour ce qui est des VMPO, la CLE a vocation à les ajuster avec une connaissance de la consommation et des prélèvements moyens par habitant dans les différents secteurs.

M. de Grissac indique que les actions récurrentes comme les espaces info économies d'eau « l'eau un enjeu majeur » ne seront pas présentées.

✓ Unités de gestion (Disposition 1) : modifications du SAGE sur la délimitation de la zone nord

La présentation est faite par Alexis Lafficher.

Suite à la fusion des communes de Salignac, Aubie-Espessas et Saint-Antoine, le zonage du SAGE doit être modifié pour préciser à quelle zone rattacher cette nouvelle commune de Val de Virvée qui se retrouve à cheval sur les zones nord et centre. Il s'agit d'une modification du SAGE, et non pas d'une révision, ce qui peut être fait sans enquête publique.

Le contexte géologique montre un contexte similaire de part et d'autre de la limite actuelle, une faille supposée en limite sud de la nouvelle commune. En matière d'hydrogéologie, on note une variation de gradient piézométrique en limite sud toujours. Le comportement de la nappe au droit de Val de Virvée est plutôt celui de la zone nord.

M. Lafficher propose donc de soumettre à l'avis du groupe d'experts hydrogéologues de la CLE le passage de toute la commune de Val de Virvée en zone nord.

M. de Grissac profite de cette présentation pour indiquer que la composition du groupe d'experts hydrogéologues est à modifier.

M. Lafficher termine en indiquant que 2 forages seulement sont concernés par cette modification, un exploité temporairement et l'autre non exploité. Ils sont rattachés à l'Oligocène centre et passeraient à l'Oligocène nord pour lequel il n'a pas été arrêté de VMPO. M. Ducout demande si on connaît les volumes prélevés dans ces forages. M. Lafficher répond qu'il n'y a que des données estimées mais non bancarisées pour ces deux points. M. Ducout précise que c'était pour connaître l'impact financier.

✓ VMPO (Disposition 3) : modification du SAGE pour révision des VMPO des unités de gestion nord et littorale

La présentation est faite par Alexis Lafficher.

Il rappelle que les VMPO sont fixés après simulation d'un scénario de prélèvement, examen des variations de réserves induites et jugement à dire d'experts de l'acceptabilité de ces variations. M. Ducout ajoute que pour l'Oligocène, il faut tenir compte du risque de dénoyage.

M. Lafficher précise qu'actuellement le BRGM en est à l'étape d'écriture des scénarios (en fonction du climat, des prélèvements) et que les autres étapes sont prévues pour 2020.

M. de Grissac indique que les unités de gestion concernées sont les Unités de gestion de la zone littorale et de la zone nord pour lesquelles les VMPO ont été fixés par défaut en l'absence de scénarios de consommation projetés. Le contexte a désormais évolué. Dès que le champ captant Landes du Médoc sera en service, les prélèvements à l'Oligocène seront très proches des VMPO. Il faut donc étudier le report de la limite actuelle. Pour l'Eocène nord, avec les forages de substitutions de Bayas et de Salignac, on se rapproche de la limite fixée par défaut.

M. Alezine demande s'il n'y a pas un calendrier plus précis. M. de Grissac souligne que l'agent du BRGM qui connaît le mieux ce sujet a été arrêté deux mois mais qu'il est de retour et va pouvoir reprendre ce travail. M. Douez ajoute qu'il va travailler avec un collègue et qu'ils vont reprendre les scénarios des dernières années pour voir s'ils sont toujours d'actualités.

M. de Grissac explique que c'est un travail complexe, qui se fait par essai/erreur, les scénarios sont compliqués à écrire (scénarios de prélèvements, de répartition spatiale des volumes). Ils doivent prendre en compte les prélèvements dans les départements périphériques. M. Ducout ajoute que la croissance de la population est importante aussi à intégrer. Il rappelle que la dernière version du SAGE l'intégrait, ainsi que le réchauffement climatique.

Mme Briche précise que c'est un travail à faire en parallèle du Schéma stratégique départemental de l'eau potable et qu'il faut donc être précis dans le calendrier afin d'établir des complémentarités avec ce Schéma. M. de Grissac indique que les contraintes les plus fortes en termes d'échéances sont sur les VMPO du littoral (champ captant des Landes de Médoc) et de la zone nord ; mais pour le reste, il y a un peu plus de temps. M. Alezine rappelle qu'il n'y a pas que de l'Oligocène sur la zone Littoral et donc qu'il faut bien étudier l'ensemble des nappes sur cette zone. M. Ducout conclut sur le fait que les études du BRGM sont importantes. Il n'y a pas de problèmes majeurs à ce niveau, il faut une gestion avec les connaissances qui s'améliorent mais ne pas dramatiser.

M. Lafficher reprend sa présentation par la courbe des prélèvements pour l'UG Campano-Maastrichien Centre. Il est proposé que compte tenu des liens étroits entre cette UG et l'Eocène Centre, il n'y ait pas de modifications du classement déficitaire. Pour l'UG Oligocène Centre, M. de Grissac indique qu'une partie de la substitution des Landes du Médoc est destinée à soulager la nappe dans sa zone dénoyée. Il est donc préférable d'attendre la mise en service du champ captant des Landes de Médoc pour modifier ou non le classement de cette UG. Pour l'UG Oligocène Littoral, les prélèvements sont actuellement 12 Mm³ sous les VMPO, donc avec la mise en service du champ captant des Landes de Médoc, les prélèvements se rapprocheront de la limite fixée par le VMPO (22 millions de m³), limite fixée par défaut. En résumé, est proposée une révision des VMPO, notamment pour l'Eocène Nord qui est un réservoir potentiel de substitution de la zone Centre. Monsieur Ducout indique que probablement il y aura moins de marge de manœuvre sur UG Eocène Nord que sur l'UG Oligocène littoral.

✓ **Atlas des zones à enjeu aval (Disposition 6) : phase 4 de l'étude BRGM**

La présentation est faite par Bruno de Grissac. Il rappelle que c'est la 4^{ème} année de l'étude menée en partenariat avec le BRGM.

Il rappelle qu'en application de la définition du "bon état" arrêtée par la CLE, les nappes profondes ne peuvent pas être jugées en "bon état" si un flux sortant au profit d'un milieu aval était insuffisant pour permettre à ce milieu d'être lui-même en bon état.

L'élaboration du projet d'atlas se fait en 4 étapes. Un travail important a été mené sur les flux sortant de l'Eocène dans l'estuaire mais il n'y a pas d'enjeu car les débits sont marginaux par rapport au flux estuarien, et ils sont trop diffus. Un travail plus fin doit être mené sur les zones d'interaction entre l'Oligocène et les cours d'eau du Gât Mort et du Saucats dont leurs débits dépendent de l'état de l'Oligocène. M. Alezine s'interroge sur les interactions entre le Miocène et le Ciron. Monsieur de Grissac, indique que ce sujet sera vu en partenariat avec le BRGM car il y a besoin d'une expertise approfondie.

Les propositions sur cet atlas seront soumises à la CLE en 2020. M. Ducout note qu'il y a un financement particulier pour les études complémentaires.

✓ **Connaissance des usages de l'eau (Disposition 22) : étude de l'origine et des usages de l'eau dans les centrales à béton et projet d'étude sur la viticulture**

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

M. Eisenbeis présente le contexte des études et rappelle que pour cette disposition relative à la connaissance des usages de l'eau, une opération est en cours : sur les centrales béton et une proposée : sur la viticulture.

L'étude sur les centrales béton a commencé il y a un mois et va se poursuivre pendant encore 5 mois. AKVO est le prestataire et doit visiter 47 centrales pour y recueillir les données de consommation de l'eau, son origine, faire un bilan des prélèvements et usages, établir des ratios de référence et proposer des actions d'économies d'eau site par site. Cette étude est réalisée en partenariat avec l'UNICEM pour toucher un maximum de sites et de professionnels.

M. Ducout demande des précisions sur l'ordre de grandeur de la consommation. M. de Grissac indique que c'est moins de 500 000 m³ mais l'idée est de savoir si l'utilisation de nappes profondes de bonne qualité est justifiée.

M. Renard prend la parole et s'excuse de son retard. Il souhaite savoir si les unités de béton préfabriqué sont intégrées à l'étude, si on a une idée de ce qui se fait ailleurs (benchmarking), et si la localisation des prélèvements est précise et si les volumes de prélèvements sont importants. M. de Grissac indique qu'effectivement les centrales de béton préfabriqué sont intégrées. Une certaine forme de benchmarking a été menée, notamment en Belgique. Une image micro sera donnée car chaque site fera l'objet d'une visite notamment pour identifier le réseau de distribution.

L'étude sur les activités de viticulture est prévue pour le programme 2020-2021 du SMEGREG, étude sur un an. Il s'agira là aussi de faire un inventaire des sites d'activités, d'établir une typologie des sites, d'identifier un échantillon représentatif pour chaque type, de visiter cet échantillon, d'identifier l'origine de l'eau, d'étudier les consommations et de proposer des actions d'économie d'eau, de vérifier les ratios utilisés et d'en proposer de nouveaux, le cas échéant, d'extrapoler à l'ensemble des sites et de proposer des actions hiérarchisées. Les volumes concernés sont beaucoup plus importants que pour les centrales à béton.

M. Ducout se demande si avec le réchauffement climatique on va arriver à l'arrosage des vignes comme cela se fait ailleurs. M. Courau quant à lui s'interroge sur la non prise en compte de l'utilisation de l'eau pour autre chose que pour l'arrosage comme les actions anti-gel par exemple.

M. Eisenbeis répond que ce n'est pas encore pris en compte car ce n'est pas assez représentatif mais M. Courau ajoute que cela est très prospectif. M. de Grissac signale que ce travail se fera avec la DDPP et l'ARS car s'agissant d'activité agro-alimentaire, c'est de l'eau potable qui est nécessaire (EDCH). Il indique aussi que les ratios de consommation pour l'embouteillage sont aujourd'hui plus élevés en raison du changement de stratégie, les producteurs faisant embouteiller leur vin en plusieurs fois, ce qui multiplie les manipulations et les lavages de cuves. C'est pourquoi il faut vérifier et revoir les ratios.

✓ **Actualisation des besoins en ressources de substitution (Disposition 40) : deuxième actualisation et prospective de la demande AEP**

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

Une première actualisation a déjà faite en 2015 et suite à l'estimation faite pour la dernière version du SAGE.

Deux volets à cette actualisation : celui mené par le SMEGREG et un travail de recherche en partie externalisé d'identification des méthodes et outils prospectifs pour l'évaluation de la demande en eau potable, outils mobilisables pour l'élaboration de schéma départemental.

Concernant le travail mené par le SMEGREG, M. Eisenbeis rappelle la méthodologie employée pour connaître les besoins en ressource tout en respectant les VMPO, non révisés pour le moment, et à des échéances de 2027 et 2035. Après un retour sur les données prises en compte en 2015, il passe aux projections des prélèvements à 2027 et 2035. M. Ducout rappelle que depuis 20 ans, la consommation par famille a diminué et que beaucoup de personnes ne gardent pas les pelouses vertes en été, il y a eu une évolution culturelle.

Tout d'abord, M. Eisenbeis présente les prélèvements hors AEP. Pour ce qui est de l'agriculture, toutes ressources confondues, l'actualisation part sur un report des prélèvements à concurrence de 25 Mm³/an. Pour les prélèvements industriels, à la baisse dans les Nappes profondes, a été retenu un report des prélèvements à concurrence de 4 Mm³/an en prévoyant la possibilité d'accepter de nouveaux prélèvements dans les Nappes profondes (1 Mm³/an) dans le cas où une industrie exigeante

en matière de qualité de l'eau (comme l'agro-alimentaire) souhaiterait s'installer dans le département.

Pour les prélèvements relatifs à la géothermie, l'hypothèse est celle d'un report des prélèvements à concurrence de 2 Mm³/an.

Enfin, M. Eisenbeis indique que pour les autres prélèvements, AEP privés (SIGDU, hôpital Robert Boullin à Libourne...) et autres (collectivités pour l'arrosage d'espaces verts, ou tout prélèvement direct sur forage individuel non identifié), il y a un report des prélèvements à concurrence de 3,5 Mm³/an.

Au total, ces prélèvements, tout usage et toutes nappes confondues s'élèveraient à 35,5 Mm³/an.

M. Eisenbeis passe ensuite aux projections de prélèvements AEP à 2027 et 2035. Pour cela il faut prendre en compte les objectifs de population des SCoT, approuvés ou en cours d'élaboration. M. Ducout note que la synthèse des prévisions de tous les SCoT, montre des chiffres supérieurs aux prévisions INSEE. M. Eisenbeis présente ensuite le modèle Omphale et les projections des populations par SCoT avec des calculs basés sur 3 hypothèses INSEE : haut, central et bas. Il en extrait ensuite les hypothèses de population et les projections chiffrées pour 2035, projection basse, centrale et haute. Ensuite, deux types de nouveaux habitants supplémentaires sont qualifiés en fonction de leur consommation : celui qui consomme 47 m³/hab/an (consommation domestique) et celui qui consomme 57 m³/hab/an dans la Métropole et 62 m³/hab/an hors Métropole). Au total, il y a 6 scénarios possibles : les 3 projections de populations basse, centrale et haute avec les 2 types de consommation, mini ou maxi. A noter qu'entre les deux projections de prélèvements extrêmes, il y a un peu moins de 20 Mm³, ce qui avait été estimé en besoin de substitution rappelle M. Ducout.

M. Eisenbeis explique ensuite que ces 6 scénarios ont été ventilés sur les unités de gestion au prorata des volumes prélevés sur les forages et en intégrant la modification de l'origine des prélèvements sur Saucats, le Pian Médoc, Cabanac et Villagrains et Le Tuzan et les contraintes pour Bordeaux Métropole à savoir des prélèvements limités à 2 Mm³/an sur l'Oligocène à cause du risque de dénoyage et une baisse du débit des sources de 1%/an. M. Ducout demande par rapport à quelle année se calcule cette baisse. Mme Maucourt explique qu'il y a une baisse du débit des sources depuis plusieurs années d'où cette prise en compte dans les projections.

M. Ducout suppose que la pression sur la ressource est répartie proportionnellement sur l'ensemble du territoire sur la base des répartitions actuelles. M. Eisenbeis confirme que c'est bien cela.

L'ensemble de ces projections et calculs permet d'obtenir les tableaux de répartitions des volumes prélevés à 2035 sur les unités de gestion et de la même manière les besoins de ressource de substitution.

M. Eisenbeis présente ensuite ce même dernier tableau mais en tenant compte de l'amélioration des performances des réseaux. Il rappelle que les objectifs de cette amélioration étaient un ILP faible pour les réseaux de densité inférieure à 45 abonnés/km et un rendement de 82 % minimum pour les réseaux de densités supérieures. M. Ducout demande pourquoi ce chiffre de 45 abonnés/km. M. Eisenbeis explique que ce chiffre est basé sur une étude de l'IRSTEA (CEMAGREF à l'époque) il y a quelques années pour répondre à la demande de la CLE d'une grille d'analyse des performances des réseaux basée sur l'ILP. Mme Guay indique qu'il existe toujours une référence de l'AEAG et qu'elle est toujours en usage quand on ne peut pas appliquer ce plancher de 45 abonnés/km. M. de Grissac indique que ce n'est pas la référence de la CLE qui avait souhaité s'appuyer sur un échantillon girondin. M. Ducout estime que ce seuil correspond à du semi-rural et M. Eisenbeis ajoute que cela concerne 12 services en Gironde.

Finalement, M. Eisenbeis présente un tableau des besoins en ressources de substitution, avec ou sans amélioration des pertes et des performances, sans prendre en compte les substitutions actuellement en cours. M. Chausset estime qu'on est entre 10 et 20 Mm³ ce qui ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre en cas d'accident. Un accident, rappelle M. Ducout, comme la pollution aux perchlorates, joue sur 5 Mm³ environ, mais peut se surmonter ou se résorber en 4/5 ans, là l'ordre de grandeur du temps est plus important. M. Chausset demande ce que représente un rendement de 82%.

M. Eisenbeis indique qu'en moyenne, les rendements sont autour de 80% en Gironde, ce qui semble un faible effort à faire pour M. Chausset mais de gros travaux sur les réseaux ajoute M. Ducout. M. Renard ajoute que la prise en compte des besoins nouveaux comme du changement climatique a été faite, il n'y a que la consommation nouvelle à considérer. M. Chausset s'interroge sur la possibilité de faire plus d'économie de prélèvements sur l'agriculture et l'industrie. Mais M. Ducout pointe le fait que si l'on regarde où sont les besoins, l'agriculture est peu sur des ressources déficitaires. M. Renard estime que les études sur la vinification et les centrales béton vont bien aider à voir les économies possibles sur ces secteurs économiques pour recentrer les besoins réels.

Pour finir, M. Eisenbeis présente une carte de projection en dépassement des autorisations de services à l'horizon 2035 mais M. Ducout indique qu'il faut mettre cela en parallèle avec les consommations par secteur, certains ayant des autorisations très élevées.

Enfin, il apparaît nécessaire de mieux appréhender les facteurs qui influencent la demande en eau ce qui fait l'objet d'un travail de recherche dans le cadre d'un partenariat avec l'ENSEGID, l'IRSTEA et le CNRS dont les résultats seront transmis au Département dans la perspective de l'élaboration du schéma stratégique départemental.

M. Renard note que les habitudes de consommation entre la maison et le travail sont différentes, les attitudes sont différentes. M. Ducout estime que l'on peut aller jusqu'à une interdiction systématique de l'eau du réseau pour les arrosages d'espaces verts. M. de Grissac cite l'exemple du bouton de chasse, la tendance à utiliser le petit volume au domicile et la totalité au travail. De plus, il indique en réponse à la question de Mme Quéraud que la consommation d'eau augmente de 1,6% si la température augmente d'1°C, c'est une relation linéaire. Le SMEGREG va engager de nouvelles réflexions pour valider ces données sur la Métropole et d'autres territoires plus ruraux. La diminution de l'arrosage des espaces verts et la densification de l'habitat sont deux facteurs à ne pas oublier.

✓ **Ressources de substitution pour l'AEP (Disposition 43) : identification des ressources mobilisables pour l'AEP dans la partie est du département**

M. de Grissac fait la présentation.

Il indique que dans une partie de la zone centre, au nord-est, il n'y a pas de solution de substitution en dehors de l'Eocène nord alors que la demande est trop faible pour qu'un transfert d'eau soit économiquement faisable. Pour ce qui concerne la partie sud-est du territoire, il semble y avoir des potentialités sur le Miocène et l'Oligocène avec cependant des problèmes de qualité, comme le fluor par exemple. Cette étude ne vise pas qu'à identifier les grands pôles de production mutualisée envisageables sachant que des petits volumes peuvent être mobilisés localement, il peut y avoir des niches locales à mobiliser. Pour ce faire, cette étude vise tout d'abord à comprendre le fonctionnement des ressources. A la question de M. Ducout sur le volume mobilisable sur le sud Langonnais, M. de Grissac indique qu'il y aurait environ 2 Mm³ mobilisables sur Bazas, Langon, La Réole. L'étude est en cours, elle est réalisée par ANTEA et sera rendue fin 2020.

✓ **Mise en œuvre des projets de substitution (Dispositions 46 et 47) : projet de contrat de substitution à partir du Champ captant des Landes du Médoc**

La présentation est faite par Patrick Eisenbeis.

M. Eisenbeis rappelle le périmètre du projet Landes de Médoc ainsi les différents services concernés, les hypothèses de volumes substitués et le montant de travaux à faire par les collectivités. M. Eisenbeis présente ensuite les signataires du contrat, le contenu de ce contrat avec les engagements, la convention d'achat/vente d'eau, le rôle de l'EPTB. Mme Quéraud demande si cela va entraîner une hausse du prix de l'eau. M. Renard lui répond que non, le résultat du travail important fait par le SMEGREG avec Bordeaux Métropole mais aussi les services locaux entraîne une pondération qui se fait entre les besoins, la substitution et les capacités financières des services. M. Ducout ajoute que c'est le coût moyen de production de l'eau qui sera appliqué par Bordeaux Métropole et non le coût de production de l'eau issue du champ captant des Landes de Médoc, ce système est une garantie dans le temps. Il faut rappeler l'effort fait par la Métropole. M. de Grissac précise qu'effectivement il y a deux éléments : non seulement le prix moyen de production de l'eau sera appliqué dans le cadre de ce contrat, mais également le coût de transfert n'est pas répercuté sur les autres services. En contrepartie de cet effort financier, il y a une garantie de recette pour Bordeaux Métropole, que l'eau de substitution soit importée ou non,, étant donné que l'achat se fait au forfait.

M. Ducout indique que ce contrat est susceptible d'être signé en première partie de l'année 2020. L'Etat considère compatible ce projet avec ses positions sur le droit de l'urbanisme.

M. Renard complète la réflexion en rappelant que ceux qui contribuent à la mise en œuvre de ce projet permettent aux autres de continuer à prélever dans la nappe de l'Eocène mettant en avant la notion de solidarité et partage des coûts. Il demande donc qu'au niveau des services de l'Etat, il y ait une vigilance sur les révisions des autorisations de prélèvement. M. Ducout conclut ce point en rappelant que la notion de solidarité avait été prise en compte dans la mise en place de la redevance SAGE.

✓ **Etat du parc de forages (Disposition 74) : avancement de l'étude LYRE et constitution d'une base de données des diagnostics**

M. de Grissac a présenté ce point.

Une étude du parc de forages en deux volets avec un travail du BRGM sur les données présentes dans la Banque du sous-sol et une deuxième partie confiée au Lyre.

Il revient sur les conclusions remises par le BRGM dans un rapport qui a été présenté à la CLE et plus particulièrement sur la notion de risque et donc la classification des ouvrages en fonction du risque théorique très élevé et du risque théorique élevé.

L'expérimentation de l'outil WellWatch est ensuite présentée ainsi que le travail engagé depuis octobre 2018 sur l'évaluation du dépérissement des forages et des risques pour la ressource.

Il est également rappelé qu'une base de données diagnostics de forage est en cours d'élaboration par le SMEGREG. M. de Grissac indique qu'un certain nombre de collectivités ont répondu favorablement à la demande. Il précise que Bordeaux Métropole n'a pas souhaité donner suite pour des raisons de sécurité. M. Renard rappelle que la sécurité des ouvrages est le problème de tous. La ressource partagée est commune, il est donc important d'avoir ces éléments.

✓ **Carte de vulnérabilité des nappes du SAGE (Disposition 76) : avancement de l'étude BRGM**

M. de Grissac présente l'état d'avancement de la déclinaison de cette disposition.

Il est rappelé que la disposition demandait l'élaboration d'une carte de vulnérabilité des nappes du SAGE dans les 5 ans après l'approbation du SAGE. Il s'agit d'un document d'orientation pour les aménageurs du territoire pour identifier les secteurs « non opportuns » à une implantation d'activités polluantes.

Le travail est en cours en partenariat avec le BRGM.

M. Ducout rappelle que la profondeur de nappe est très variable en fonction de la localisation en Gironde. Effectivement c'est ce qui rend compliqué le travail précise M. de Grissac, et on s'oriente davantage vers un atlas plutôt qu'une carte.

✓ **Tableau de bord du SAGE (Disposition 98) : simplification de la maquette**

M. de Grissac présente ce dernier point et indique que chaque année le constat est fait que des indicateurs ne sont pas renseignés, car les fournisseurs ont des difficultés à transmettre les données nécessaires. Par ailleurs, certains indicateurs sont renseignés mais on peut s'interroger sur leur pertinence. Ce document est lourd à mettre en œuvre. Il sera donc proposé une refonte dans le courant de l'année 2020.

3. Indicateurs de performance des services d'eau potable (CD33 et SMEGREG)

La présentation est faite par Mme Guay.

Elle revient sur l'objectif de la mise en place de cet indicateur et sur la gouvernance de ce projet. Elle indique que l'année de référence des données utilisées pour construire cet indicateur est l'année 2017.

Trois indicateurs primaires d'évaluation sont proposés :

- moyens mis en œuvre : RPQS, diagnostic, sectorisation ;
- résultats : ILP, dépassement d'autorisation ;
- contexte : unité de gestion déficitaire.

Une note sur chacun des indicateurs est obtenue par croisement des notes des éléments constituant cet indicateur.

Pour M. Ducout, le dépassement d'autorisation n'est pas une valeur en soi. Pour M. Renard, cela prouve 2 réalités : des autorisations larges et des prélèvements nécessaires

M. Alezine s'interroge de la pertinence de prendre en compte, dans l'indicateur de contexte, la prise en compte démographique. Ce point n'a pas été envisagé dans la réflexion menée.

Mme Guay reprend sa présentation, et indique que le croisement des 3 indicateurs primaires permet d'obtenir un indice de performance qui permet d'apprécier ensuite les actions qui peuvent être menées par le maître d'ouvrage pour améliorer la gestion de son service. Le Département et le SMEGREG peuvent ainsi, chacun dans le domaine qui le concerne, intervenir en assistance auprès des maîtres d'ouvrage.

M Renard constate que les éléments présentés permettent à la collectivité de se projeter sur sa capacité à faire. C'est un bon outil mis à disposition des collectivités.

Il a été validé de faire un courrier en 2020 sur les données 2018 à envoyer aux collectivités maîtres d'ouvrage de la Gironde.

4. Dossiers présentés pour avis (SMEGREG)

Compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au SMEGREG :

A ce jour, le SMEGREG a dressé 32 réponses à des sollicitations dont 13 ne concernent pas le SAGE, 10 compatibles avec le SAGE, 1 cas incomplet ou avec un doute sur la compatibilité, 3 réponses de contribution du SMEGREG préalable à la saisine de la CLE et 5 dossiers présentés à la CLE.

Avis sur le projet de SAGE DROPT Château du Tertre à Arsac :

La CLE du SAGE Dropt a arrêté son projet de SAGE le 15 octobre 2019 et a décidé d'engager les consultations administratives prévues dans la procédure d'approbation.

Si une grande partie du territoire concerné par le SAGE Dropt s'étend en dehors du département de la Gironde, le SAGE Dropt et le SAGE Nappes profondes de Gironde ont néanmoins une emprise commune.

L'examen du projet de SAGE Dropt n'appelle pas de remarque pour ce qui concerne la gestion des Nappes profondes de Gironde. On notera d'ailleurs que ce SAGE transpose pour les nappes profondes de son territoire hors Gironde les principes qui s'appliquent aux nappes profondes en Gironde, notamment en matière de hiérarchisation des usages et de priorité donnée aux économies d'eau.

S'agissant d'une éventuelle interdépendance des ressources des deux SAGE et d'atteinte du "bon état" pour ces ressources, l'Atlas des zones à enjeux aval prévu par le SAGE Nappes profondes vise à encadrer les éventuelles situations où le bon état des eaux superficielles nécessiterait des règles particulières et locales de gestion des nappes profondes.

A ce jour, les travaux en cours d'élaboration de l'atlas n'ont pas mis en évidence d'enjeu nécessitant de telles règles sur le territoire du SAGE Dropt.

Avis de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant les éléments présentés ci-avant, la CLE du SAGE Nappes profondes :

- juge le projet de SAGE du Dropt compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde,
- émet un avis favorable sur ce projet de SAGE.

Monsieur Ducout lève la séance à 17h10.

Pour information, la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau se tiendra le lundi 17 février 2020 à 15h à l'immeuble Gironde Egalité, salle des commissions au rez-de-chaussée.

A Bordeaux, le 28 janvier 2020

Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde


Pierre DUCOUT